



Projet d'arrêté fixant les dates d'ouverture, de clôture et les modalités de la chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département de la Haute-Vienne

MOTIFS DE LA DÉCISION

Les dates d'ouverture, de clôture et les modalités de la chasse sont fixées chaque année par arrêté du préfet de département. Pour la campagne 2024-2025, dans le département de la Haute-Vienne, la période d'ouverture générale de la chasse est fixée du 8 septembre 2024 au 28 février 2025 inclus. Certaines espèces peuvent être chassées avant et après la période d'ouverture générale de la chasse sous réserve de conditions spécifiques.

Les dates d'ouverture et de fermeture pour le gibier et d'eau et oiseaux de passage sont fixées par le ministre en charge de la chasse.

Aucune observation n'a été faite sur ce projet d'arrêté lors de la mise à la consultation du public du 26 mars 2024 au 15 avril 2024 inclus.

Aussi, il n'est pas proposé de modification du projet d'arrêté préfectoral fixant les dates d'ouverture, de clôture et les modalités de la chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département de la Haute-Vienne en vue de la présentation à la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) du 30 avril 2024.